

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 730

présenté par

M. Gouffier-Cha, Mme Rixain, Mme Lazaar, M. Cabaré, M. Balanant, Mme Poueyto,
Mme Romeiro Dias, Mme Fontenel-Personne, Mme Couillard et Mme Rauch

ARTICLE 10

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« formations »,

insérer les mots :

« ainsi que sur la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Issu de la recommandation n° 13 du rapport de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, cet amendement inclut dans les missions d'information des régions la lutte contre les visions stéréotypées et sexuées des métiers.

Cela permettra d'enrichir utilement les représentations des cursus de l'enseignement supérieur et du monde professionnel. Afin de favoriser la mixité des métiers et de garantir une bonne orientation des filles et des garçons, la politique d'orientation des élèves doit en effet mieux intégrer les questions de stéréotypes sexistes et d'égalité professionnelle.